

Cher confrère,

Ce jeudi 3 avril 2008 le charmant village d'AUREILLE, adossé à la colline, s'abritait courageusement du Mistral. Le vent tourbillonnait autour de la mairie où nous étions réunis dans une des salles qu'une fois de plus la municipalité nous avait gracieusement prêtée. Pour quelques heures, le village d'AUREILLE est devenu la capitale des olives.

En effet, le **SDMP** (Syndicat de Défense des Moulins Privés) tenait son assemblée générale annuelle. De nombreux mouliniers répartis sur plusieurs départements étaient présents. Ils n'étaient pas les seuls car s'étaient joints à eux le président du **SIOTPPM** (Syndicat Interprofessionnel des olives de table de Pays Provence-Midi), le président de la **FEMOS** (Fédération Méditerranéenne Olive-Santé) impliquée dans la santé et l'huile d'olive ainsi que la vice-présidente du **CDPCHO** (Collectif pour la Défense des Producteurs et Consommateurs d'huile d'olives) représentant les consommateurs et les petits producteurs d'huile d'olive. Après un tour de table où chacun s'est présenté en donnant les raisons de son engagement à nos côtés, notre réunion a commencé car les sujets étaient multiples.

### - Les C.V.O.

L'ordonnance du 02/01/1959 sur le régime de la parafiscalité permet au pouvoir réglementaire de créer des taxes en s'exonérant du Parlement.

Cette ordonnance a défini plus de 30 taxes parafiscales dans le secteur agricole permettant ainsi d'alimenter 35 organismes différents.

Depuis 2003, ces dispositions sont interdites par l'Europe.

Toutefois le législateur européen a prévu de limiter l'affectation d'impositions de toutes natures à des organismes autres que l'État, au seul financement "des missions de services publics exercés par eux". Il ne savait pas qu'en France tout est service public et comme chez nous il ne faut rien réformer, on les a appelées « CVO... ! ».

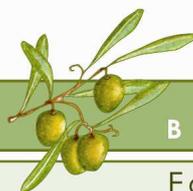
Nous sommes dans un système commercial mondial, notre but est de créer de la richesse, de la valeur ajoutée...

Une interprofession n'a pas pour mission le service public et lui donner cette opportunité au travers d'un décret qu'elle brandit sans arrêt pour menacer, c'est aller vers des abus insupportables, d'ailleurs les tribunaux ne s'y tromperont pas en nous donnant raison.

Nous avons énoncé une liste de secteurs où sévissent des CVO. Beaucoup s'opposent contre de telles dispositions car c'est tout simplement ahurissant!

Quelques exemples : Le vin, le blé, les semences, l'horticulture, la pisciculture, la viande, le lait, l'aquaculture, etc. La liste s'allonge tous les jours.

La Cour des Comptes s'interroge d'ailleurs sur le mouvement de ces masses d'argent.



## - L'ONIDOL

Nous avons expliqué de quoi il s'agit, notamment l'étroite interconnexion qui existe avec sa holding SOFIPROTEOL et les grands groupes huiliers.

Notre intérêt n'est pas d'aller dans cette politique sachant que le choix de l'Afidol est dicté uniquement par l'intérêt de garder une structure démesurée et coûteuse, sans commune mesure avec la réalité de notre production peut-être pour que ces fameux grands groupes puissent garder la main mise sur notre oléiculture et préserver leur 96% de part de marché. Ce n'est pas pour rien qu'il n'y a pas eu d'assise démocratique lors de la création de l'Afidol.

Il faut savoir que le CA de l'oléiculture avec 44 millions d'euros pour l'ensemble des huiles d'olive produite en France représente 0.173% du CA du secteur céréalier et seulement 0.13% de ce même secteur si on déduit l'autoconsommation des oléiculteurs. En voulant calquer les mêmes règles à l'oléiculture on nage en pleine démagogie.

## - La production et les ventes

Nous produisons 4 000 tonnes d'huile d'olive par an dont la moitié est autoconsommée, nous avons donc 2 000 tonnes d'huile disponible à la vente.

Avec l'autorisation de planter 3 500 Ha subventionnés, si on ajoute les anciennes parcelles nouvellement irriguées, plus de nombreuses autres plantées en haute densité, nous avons un potentiel de production plus que doublé, soit 8 000 tonnes.

Les nouveaux producteurs cultivent pour vendre leur production, pas pour l'autoconsommation qui sera toujours de 2 000 T, en ajoutant les stocks de l'ordre de 800 T, nous allons avoir des potentiels de l'ordre de 6 800 T d'huile à vendre.

Une question va cruellement se poser : Qu'allons-nous faire de toute cette huile?

Nous allons avoir une différence de plus en plus forte entre deux oléicultures :

- L'une, professionnelle qui maîtrisera la production, la fabrication, la commercialisation à grande échelle.

- L'autre, traditionnelle et familiale qui fait tourner nos moulins et dont l'image servira uniquement à la promotion des huiles vendues en grande distribution.

Se posera, à terme, la pérennité de tels établissements souvent anciens.

Pour les ventes, chacun sait bien que les grands huiliers, auxquels on veut nous associer de force en nous faisant adhérer d'office à l'Onidol, assurent 96% et plus de la commercialisation avec uniquement des huiles d'importation.

Où est l'assise populaire et démocratique de cette outrageuse adhésion forcée ?

Certains moulins sont très bien placés pour le tourisme mais pour beaucoup les ventes se sont réduites comme peau de chagrin. Il n'empêche, les échéances bancaires courent quand même !

L'auditoire, très attentif, est tombé des nues devant nos toutes nos explications avec documents à l'appui.

Un débat animé s'en est suivi et chacun a fait part de ses impressions, de ses idées...

## - Le Président du SIOTPPM

Il est dans cette profession pour travailler et non pas pour essayer de trouver des subventions à tout va.

Il nous précise de façon très claire que ces organismes oléicoles l'avaient déjà contacté pour connaître son savoir faire et lui faire miroiter des aides. Il est farouchement opposé à toutes combines pour entretenir des structures improductives.

Il est dans notre droite ligne de conduite et il nous assure de son soutien.

Sa profession est subitement soumise aux CVO. Là non plus sans aucune concertation de la part de l'Afidol.

Son Syndicat refuse clairement cette taxation et intente un recours en annulation devant le Conseil d'Etat.

Ce qu'il va nous dire a de quoi nous inquiéter.

Il nous met en garde et précise qu'il faut s'attendre à une explosion du secteur de l'huile d'olive en France avec l'exemple du groupe italien Carli qui vient d'acheter Soleillou et Agro-Azur.

- Soleillou qui représente 4 millions d'€ de CA dans l'huile d'olive.

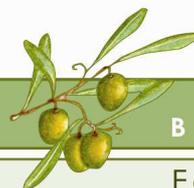
- AgroAzur même ordre 4 millions d'€ de CA dans l'olive de table.

Du même ordre de CA que Lesieur, le groupe Carli qui représente 18 millions d'€ de CA dans le secteur de l'huile d'olive, va infiltrer le marché français. !

Il faut savoir qu'au Maroc, les espagnols viennent de planter 4 000.000 d'oliviers de la variété Arbéquine. Attendons-nous à une baisse du prix de vente de l'huile d'olive. Cela nous promet de beaux jours!

Syndicat de Défense des Moulins Privés

E-mail : [syndicatmoulins.prives@aliceadsl.fr](mailto:syndicatmoulins.prives@aliceadsl.fr)



13930 Aureille  
B P n°11, route des folles

Fax : 04 92 78 67 92

N° préfecture 6955 / n°2005-1

## - La FEMOS (Fédération Méditerranéenne Oléiculture et Santé)

Ce groupement de professionnels oléicoles est né en 2002, partant d'un double constat :

1° Un doublement prévisible de la production française d'huile d'olive à l'horizon 2010

2° Des attentes très fortes des consommateurs pour une qualité nutritionnelle de leurs aliments.

Le marché français de l'huile d'olive s'est équilibré entre une offre de 4500 t d'huile, d'une part, et les niveaux de prix que nous connaissons aujourd'hui. L'arrivée en pleine production des 3500 ha d'oliviers plantés depuis le début des années 2000 va conduire à un doublement de la production, et à une baisse inévitable des prix !

Dans le même temps, le CREDOC a montré, par ses enquêtes sur les attentes des consommateurs français, l'importance attachée à une qualité nutritionnelle de l'alimentation :

- 70% des consommateurs pensent que les produits alimentaires présentent des risques sanitaires

- 87% pensent que l'alimentation est la meilleure prévention de la santé

- Le goût et les apports nutritionnels sont les 2 critères de qualité des aliments les plus importants.

Le but de la FEMOS est donc de valoriser la production de ses adhérents en travaillant à l'élaboration d'une huile d'olive à forte valeur ajoutée, combinant valeur organoleptique et contenu nutritionnel.

En mettant en œuvre des études scientifiques conduites par l'Université, en élaborant un plan marketing global pour une meilleure mise en marché, la FEMOS a pour ambition de fournir à ses adhérents des atouts concurrentiels décisifs pour la sauvegarde des prix à la production.

La FEMOS offre donc un vrai projet professionnel.

C'est une organisation indépendante, et transversale aux régions.

Vous pouvez contacter la FEMOS par e-mail : [info@femos.org](mailto:info@femos.org) ou visiter son site : [www.femos.org](http://www.femos.org)

## - La vice-présidente du C.D.P.C.H.O.

Cette jeune dame a été très attentive à tout ce qui c'est dit. Elle découvrait subitement et avec beaucoup de surprises le monde oléicole.

L'action de son collectif est de défendre le caractère traditionnel et régional de l'huile d'olive mais aussi son aspect familial.

Son but est de défendre les consommateurs et les petits producteurs d'huile d'olive, tant dans leurs droits économiques et moraux que collectifs et individuels.

Elle veut continuer à consommer l'huile d'olive française et faire vivre nos moulins traditionnels, elle souhaite que le petit producteur, propriétaire de quelques oliviers ne soit pas imposé outre mesure.

La réalité est que l'huile de pays est 5 fois plus chère que l'huile d'importation.

Nous avons vu une personne déterminée et consciente des problèmes de la profession. Elle ne manquera pas de parler de nos interventions dans son magazine. Il est possible de la contacter par e-mail : [collectifhuileolive@gmail.com](mailto:collectifhuileolive@gmail.com)

Il faut se mobiliser pour arriver à ce que nous soyons compétitifs et faire en sorte qu'une majorité de français puissent acheter notre huile.

Il est vrai que la taxe CVO à elle seule ne fera pas beaucoup baisser le prix de vente, mais il y en a tellement d'autres...

S'il n'y a pas, aujourd'hui, une mobilisation suffisamment forte, demain ce ne sera pas 96% mais 100% d'huile d'olive vendue en France qui sera d'importation.

Il faut prendre conscience que l'oléiculture française, c'est d'abord les petits oléiculteurs, ils représentent plus de 90% de l'ensemble des producteurs et ne demandent rien, ils n'ont pas à être taxés.

Il ressort de cette assemblée de gens responsables que ce n'est pas en se lamentant et en faisant antichambre auprès des pouvoirs publics pour avoir des aides et des subventions que nous ferons avancer nos problèmes mais bien en nous prenant nous même en charge.

Si les pouvoirs publics souhaitent que nos entreprises restent en France c'est par une fiscalité adaptée et non pas par des taxes parafiscales ou des subventions qui vont toujours aux « mieux en cour » pénalisant les uns, les plus nombreux, pour favoriser les autres, les nantis.

Nous ne demandons aucune aide pour la commercialisation des huiles d'olives mais dans le contexte qui va se développer il n'est plus supportable de subir d'une manière négative toutes ces taxations CVO, cotisation AOC et autres...

Syndicat de Défense des Moulins Privés

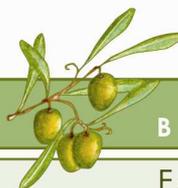
13930 Aureille

B P n°11, route des fiolles

E-mail : [syndicatmoulins.prives@aliceadsl.fr](mailto:syndicatmoulins.prives@aliceadsl.fr)

Fax : 04 92 78 67 92

N° préfecture 6955 / n°2005-1



Notre oléiculture traditionnelle doit sauvegarder sa totale indépendance vis-à-vis des grands groupes huiliers qui ne veulent surtout pas nous aider, bien au contraire puisque l'huile de pays ne les intéresse pas. Ce n'est pas de taxes dont les moulins ont besoin mais d'un allègement de toutes les charges qui traînent comme autant de boulets.

Nous aurons deux interprofessions : L'une adaptée aux gros producteurs et une autre, plus spécialisée et davantage à l'écoute des petits producteurs qui aujourd'hui ne sont pas défendus dans l'Afidol.

Le SDMP s'est engagé dans un combat honnête et courageux d'où il ressort des valeurs d'indépendance et de responsabilité, fédérant autour de nous des personnes qui par dessus tout aiment leur métier.

Avant de clôturer cette passionnante réunion et afin de mieux structurer nos instances, il a été décidé de créer 4 commissions au sein du Syndicat:

- Une commission technique
- Une commission commerciale
- Une commission juridique
- Une commission relation avec les consommateurs

Ceux qui en auront la charge, bénévole bien sûr, ne manqueront pas de travail.

Le temps est passé si vite que midi sonnait et nous étions toujours en discussion.

Le Mistral soufflait toujours, il nous disait notre bon droit et qu'il fallait continuer le chemin déjà parcouru sans tenir compte de ce qu'il pouvait se dire de désagréable.

Un petit en-cas assez copieux avait été prévu, on connaît bien les mouliniers!

Il fut le bienvenu.

L'Assemblée Générale s'est achevée sur ces bons moments.

Évidemment ce n'était pas une kermesse avec « son officiant » mais une assemblée sérieuse et conviviale.

Ce résumé donnera certainement l'envie de nous rejoindre à tous ceux qui n'ont pas pu venir.

Nous vous remercions de votre attention à cette lecture.

Bien amicalement à tous

## BULLETIN D'ADHESION



Je désire adhérer au Syndicat de Défense des Moulins Privés.

Nom : ..... Fax : .....

Prénom : ..... Tél : .....

Nom du Moulin : ..... E-mail : .....

Adresse : ..... Site : .....



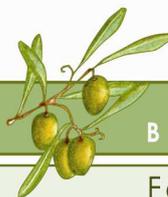
Date & Signature :



Le : .....



Syndicat de Défense des Moulins Privés



13930 Aureille  
B P n°11, route des fiolles

E-mail : syndicatmoulins.prives@aliceadsl.fr

Fax : 04 92 78 67 92

N° préfecture 6955 / n°2005-1